

17 juin 2022 -16:27

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juin 2022](#)

Quota de médecins : modification de la procédure et fixation du prochain quota

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant la maîtrise de l'offre des professions des soins de santé.

Cet avant-projet a trait à l'accord conclu avec la Communauté française qui transforme l'examen d'admission (*numerus clausus*) aux études de médecine et de dentisterie en un concours d'entrée (*numerus fixus*) à partir de l'année académique 2023-2024. Ce changement doit garantir une adéquation entre le nombre d'étudiants admis à la formation de base et les quotas fédéraux pour l'accès aux titres professionnels particuliers à partir de 2029 pour les médecins (et à partir de 2028 pour les dentistes).

Le décret instaurant le *numerus fixus* a été approuvé par la Communauté française en première lecture le 25 mai 2022. Suite à cet accord, cet avant-projet de loi adapte la législation fédérale sur les quotas en conséquence.

D'une part, cet avant-projet porte sur la procédure de détermination des quotas et des excédents accumulés dans le passé.

D'autre part, l'avant-projet fixe les prochains quotas pour les médecins et les dentistes, respectivement pour l'année 2028 et 2027. Afin de pouvoir déterminer à temps les quotas de l'année suivante, ceux-ci seront exceptionnellement fixés par la loi plutôt que par arrêté royal.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'offre des professions des soins de santé

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be